

ARRETE MUNICIPAL
ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A
Monsieur Bruno MARCHAT
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 ; L2122-22 et L2122-23 ;
- Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026 concernant l'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints ;
- Considérant la nécessité de fixer les délégations conférées aux adjoints.

ARRETE

- Article 1 Une délégation de fonctions permanente est accordée à Monsieur Bruno MARCHAT, conseiller délégué au développement économique, au cœur de ville.
- Article 2 Monsieur Bruno MARCHAT est chargé des actions liées au développement économique, au cœur de ville. La délégation de fonctions lui est accordée dans les domaines suivants :
- Représenter le Maire dans les relations avec les tiers,
 - Mener des études et actions concernant le développement économique,
 - Donner toutes les réponses aux administrés, aux administrations et organismes concernés.
- Article 3 Monsieur Bruno MARCHAT est chargé, en l'absence de Madame Marie LAPLACE et de Monsieur Christophe MALIFARGE, des actions liées au développement durable et à la gestion de l'empreinte carbone.
- Article 4 Monsieur Bruno MARCHAT, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Christophe MALIFARGE, ainsi que Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et affiché aux lieux habituels d'affichage.
- Article 5 Copie du présent arrêté sera adressé à :
- ☞ Monsieur Le Préfet de la Haute-Vienne,
 - ☞ Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes,
 - ☞ Monsieur Bruno MARCHAT,
 - ☞ Madame Marie LAPLACE,
 - ☞ Monsieur Christophe MALIFARGE.
- Article 6 Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à Monsieur Bruno MARCHAT, Madame Marie LAPLACE et Monsieur Christophe MALIFARGE et ce jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux.

Fait à ISLE, le 10/06/2026
Le Maire,
Gilles BEGOUT



Notifié le :
Monsieur Bruno MARCHAT

Notifié le :
Madame Marie LAPLACE

Notifié le :
Monsieur Christophe MALIFARGE



Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 02/09/26